



Demande du volet Entrepreneuriat pour étudiants

Programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)

SEED

WORKING NB
TRAVAIL NB

New Brunswick
Nouveau Brunswick

Entrepreneuriat pour étudiants

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le volet Entrepreneuriat pour étudiants [aussi appelé volet entrepreneurship] du programme SEED est un élément unique du programme d'emploi d'été du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il offre des prêts sans intérêt aux étudiants qui souhaitent créer des emplois d'été et acquérir une expérience précieuse en affaire en gérant leur propre entreprise. Des magasins de détail, des artisans, des entreprises de peinture, des sociétés informatiques, des entreprises d'entretien des pelouses et bien d'autres entreprises originales ont reçu un financement par le passé dans le cadre de ce volet.

Le volet Entrepreneuriat pour étudiants comprend un prêt garanti sans intérêt d'un montant maximum de 3 000 \$ pour aider les étudiants à lancer une entreprise d'été qui créera au moins un emploi d'été à temps plein pour les étudiants eux-mêmes (au moins 30 heures par semaine) et permettra au demandeur d'acquérir une expérience entrepreneuriale précieuse. Si le prêt a été intégralement remboursé avant le **15 octobre**, jusqu'à un tiers de la valeur du prêt peut être remboursé, à condition que toutes les règles et exigences du programme aient été respectées.

EXIGENCES POUR LE DEMANDEUR

1. Le demandeur* doit avoir été étudiant à temps plein au cours de l'année d'études précédente et reprendre des études à temps plein à l'automne.
 - * **Par demandeur on entend vous-même et vos partenaires, le cas échéant. Si l'entreprise est une société en nom collectif, chaque associé doit remplir un formulaire de renseignements personnels. Les étudiants doivent être propriétaires à parts égales. Une société en nom collectif n'a droit qu'à un prêt d'un montant maximal de 3 000 \$.**
2. Les étudiants étrangers titulaires d'un visa ou d'un permis de travail temporaire pour un travail hors campus et d'un numéro d'assurance sociale (qui débute par 9) peuvent bénéficier du programme. Une copie du visa ou du permis de travail doit être présentée avant le début du processus d'évaluation.
3. Le demandeur doit être âgé de 16 ans ou plus et posséder un numéro d'assurance sociale. Les demandeurs âgés de moins de 18 ans devront obtenir la signature d'un garant acceptable pour l'institution financière afin d'obtenir le prêt.
4. Ce programme étant géré par la province, le demandeur doit avoir établi sa résidence au Nouveau-Brunswick ou avoir vécu dans la province au cours des six derniers mois et retourner étudier à temps plein au Nouveau-Brunswick à l'automne. Les résidents de longue date du Nouveau-Brunswick peuvent prétendre au programme même s'ils étudient en dehors de la province.
5. L'entreprise doit exercer ses activités au Nouveau-Brunswick.
6. Un demandeur ne peut avoir qu'un seul prêt au titre du volet Entrepreneuriat pour étudiants en cours à tout moment de l'exercice financier, que ce soit en tant qu'entrepreneur individuel ou en tant qu'associé.
7. Les entreprises qui exercent leurs activités sur un terrain familial doivent être en mesure de prouver qu'elles sont indépendantes de l'entreprise familiale. Si vous envisagez d'exploiter une entreprise agricole, notamment axée sur l'élevage de bétail ou les cultures commerciales, vous devez faire preuve d'une grande indépendance par rapport à l'exploitation agricole dans laquelle vous travaillez.

Veillez noter que nous ne fournissons que des copies électroniques de cette demande. Les copies électroniques ou imprimées remplies de cette demande doivent être soumises à votre bureau régional de TravailNB.

COLLECTE, ACCÈS, UTILISATION ET DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – TravailNB (TravailNB) recueille vos renseignements personnels afin de gérer le volet Entrepreneuriat pour étudiants, de déterminer et de vérifier votre admissibilité et, si vous êtes accepté dans ce volet, d'effectuer des évaluations de suivi et de surveillance avec vous.

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis par TravailNB conformément à l'alinéa 37(1)b) de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L.Nouveau-Brunswick 2009, ch. R-10.6 (LDIPVP) et le paragraphe 27(1) de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, L.Nouveau-Brunswick 2009, ch. P-7.05 (LAPRPS).

Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés et traités conformément à la LDIPVP, à la LAPRPS et à la Politique de gestion des documents et des dossiers. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le formulaire de demande ou le processus, le traitement de vos renseignements personnels ou ce volet, veuillez joindre votre bureau régional de TravailNB.

Tous les renseignements personnels que vous fournissez doivent être exacts – veuillez informer immédiatement TravailNB de tout changement. Si vous êtes accepté dans le cadre de ce volet, TravailNB communiquera vos renseignements personnels avec d'autres ministères et organismes provinciaux afin d'assurer l'administration financière de ce volet.

TravailNB peut partager vos renseignements personnels avec un évaluateur tiers engagé pour effectuer les évaluations de suivi et la surveillance. L'évaluateur peut communiquer avec vous au cours d'une période pouvant aller jusqu'à sept (7) ans après votre participation au volet afin de recueillir des renseignements sur votre situation en matière d'emploi ou de formation, qui seront utilisés pour suivre vos progrès et pour évaluer l'ensemble du volet à des fins de recherche et d'amélioration continue du programme. L'évaluateur tiers engagé par TravailNB doit également respecter les normes de confidentialité établies par la LDIPVP et la LAPRPS.

En signant le formulaire du demandeur, vous reconnaissez que cette autorisation est valable pour la durée de votre participation au volet, le suivi connexe, ainsi que pour l'évaluation de suivi du volet (tel qu'établi par TravailNB).

Remarques :

1. Vous pouvez révoquer votre consentement à tout moment, par écrit. Veuillez noter que si vous le faites, vous ne pourrez plus participer au volet en raison de ses exigences administratives.
2. Si vous avez moins de 18 ans ou si vous avez un tuteur ou un fiduciaire établi, votre parent, tuteur ou fiduciaire doit également signer votre formulaire de demande.
3. Les coordonnées des bureaux régionaux de TravailNB se trouvent dans cette brochure et sur www.TravailNB.ca/Contact.

RESTRICTIONS DU PROGRAMME

Pour avoir droit au financement du programme :

1. Le demandeur doit présenter un plan d'entreprise qui démontre la valeur ajoutée au produit final. Par exemple, une entreprise de vêtements qui achète des t-shirts vierges ne doit pas se contenter de les revendre tels quels. L'entreprise devrait plutôt explorer les moyens de personnaliser ou d'améliorer le produit, par exemple en y ajoutant des dessins originaux, des broderies ou un emballage écologique, afin de créer une offre unique pour ses clients.
2. Les cultures commerciales doivent être limitées aux cultures qui sont plantées et récoltées en une saison. Il doit s'agir de nouvelles cultures pour l'exploitation agricole et non d'un plus grand nombre de cultures du même type.

Un demandeur n'a pas droit à un financement dans les situations suivantes :

- Il n'a pas terminé son programme de formation générale (GED) ou n'a pas obtenu son Certificat canadien d'éducation des adultes (CCÉA)*.
 - Il s'enrôle dans les forces armées.
 - Il fréquente une université ou un collège à temps partiel.
 - Il suit des cours à temps plein par correspondance.
- * **Les demandeurs qui sont actuellement inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire peuvent soumettre une demande.** Toutefois, les personnes qui ont quitté l'école et n'ont pas obtenu leur GED ou leur CCEA ne remplissent pas les conditions requises.

EXIGENCES POUR L'ENTREPRISE

1. Votre entreprise doit correspondre aux définitions généralement admises d'une entreprise indépendante. Cela signifie que vous devez disposer d'un large contrôle indépendant sur les activités de l'entreprise.
2. Les ventes à commission, les ventes pyramidales, les plans de commercialisation à paliers multiples, les numéros 1-900 et les extensions des entreprises familiales ne peuvent pas prendre part au programme.

Elle doit être jugée apte à bénéficier d'un financement public et ne doit pas exploiter ou mettre en danger des personnes ou des groupes vulnérables.
3. Votre demande doit inclure un plan d'entreprise qui montre de quelle manière vous serez en mesure de rembourser le prêt avant le 15 octobre.
4. Dans votre demande vous devez indiquer de quelle manière vous comptez créer un ou plusieurs emplois d'été à temps plein et acquérir une expérience au quotidien dans le monde des affaires (au moins 30 heures par semaine).
5. Le prêt ne peut pas servir à l'achat de véhicules immatriculés.
6. Votre entreprise doit être en activité pendant au moins six semaines et toutes les exigences du programme doivent être respectées pour que vous ayez droit au remboursement d'un tiers de la valeur totale du prêt.

Le programme est possible grâce aux institutions financières participantes et au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

RÈGLEMENTS DU PROGRAMME

1. L'entreprise doit être en activité à temps plein (minimum de 30 heures par semaine) pendant au moins 6 semaines entre **le 1^{er} avril et la fin de semaine de la fête du Travail**. L'entreprise doit créer au moins un emploi d'été et le demandeur doit occuper ce poste.
2. L'étudiant doit présenter une demande au plus tard le **30 juin**.
3. Vous devez soumettre des preuves, dans un délai de 30 jours, selon lesquelles certains règlements régissant les entreprises ont été suivis comme l'enregistrement du nom de l'entreprise, l'achat d'assurances, etc. Si vous ne pouvez fournir ces documents, votre prêt risque d'être annulé.
4. Vous devez rembourser le prêt immédiatement si l'entreprise ne démarre pas dans un échéancier qui lui permettra de fonctionner pendant la période de temps requise.
5. **Le prêt doit être remboursé au plus tard le 15 octobre afin de prétendre au remboursement correspondant au tiers de la valeur du prêt.**

6. Il vous faudra soumettre un état des résultats de fin d'exploitation au ministère avant le 31 octobre.
7. Sur vos dépliants ou autre matériel publicitaire, il vous est permis de publier la déclaration suivante : « Cette entreprise a obtenu de l'aide financière dans le cadre du programme SEED du Nouveau-Brunswick ». Toutefois, il n'est pas permis d'indiquer que l'entreprise est subventionnée par une institution financière ni d'utiliser le logo de l'institution financière ou celui du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
8. L'étudiant doit s'assurer d'employer de bonnes méthodes de tenue de livres, y compris, la tenue de bons registres de paye, de chèques annulés, de factures, etc. Ces documents doivent être tenus pendant toute l'exploitation de votre entreprise et seront mis à la disposition de TravailNB aux fins de vérification.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT

1. Évaluez vos aptitudes et décidez quels produits ou services vous souhaitez offrir. Il est à votre avantage d'effectuer une étude de marché afin de déterminer la demande et de passer en revue les lois et règlements pertinents relatifs à votre demande. L'étape de préparation s'avère souvent la plus importante dans la gestion d'une entreprise. Soyez donc minutieux.
2. Vous êtes maintenant prêt à remplir votre demande. Vous trouverez dans ce guide :
 - Formulaire A – Renseignements personnels
 - Annexe B – Description écrite du projet
 - Formulaire C – Prévisions des mouvements de l'encaisse
3. Remplissez les trois formulaires et soumettez-les au bureau régional.

REMARQUE : Dans ce livret vous trouverez une liste des bureaux régionaux de TravailNB; vous pouvez aussi consulter le site www.TravailNB.ca/Contact.

4. Assurez-vous d'avoir répondu, sur une feuille distincte, à toutes les questions contenues dans la description écrite du projet (annexe B). Il faut aussi préparer les prévisions des mouvements de l'encaisse (formulaire C), car elles permettent de contrôler les finances de l'entreprise. S'il s'agit d'une société en nom collectif, tous les associés doivent remplir leur propre feuille de renseignements personnels (formulaire A). **TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE RETARDERA L'ÉVALUATION DU PRÊT.**
5. Il est fortement recommandé de faire une copie de votre demande et de la conserver dans vos dossiers personnels.
6. Le traitement de votre demande prendra au moins de 2 à 3 semaines. Le bureau régional de TravailNB vous avisera de l'état de votre demande et des procédures à suivre.
7. Aucune demande ne sera acceptée après le **30 juin**.
8. Si vous avez des problèmes ou questions, veuillez vous adresser à votre bureau régional.

Demande d'étudiant – Formulaire A

(Form available in English)

Quelle langue officielle de correspondance préférez-vous?

Anglais Français

Titre

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Date de naissance (jj/mm/aa)

Genre (M/F/Autre)

Numéro d'assurance sociale

Numéro de téléphone principal

Adresse de courriel

Adresse du site Web (le cas échéant)

Adresse postale :

Adresse

Ville ou Village

Province

Code postal

Nom de l'entreprise proposée

Activité principale de l'entreprise

Adresse permanente de l'entreprise
(Si différente de l'adresse postale)

Emplacement de l'entreprise
(Ville ou Village)

Remarque : Si votre entreprise porte un nom autre que le vôtre, vous devez peut-être enregistrer ce nom auprès Services Nouveau-Brunswick – Services généraux.

Études :

Type d'école	Nom et adresse de l'école	Année d'études De/À	Cochez une seule case par option	Domaine d'études ou spécialisation	Diplôme, certificat ou grade obtenus
Secondaire			<input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 11 <input type="checkbox"/> 12		
Collège communautaire			<input type="checkbox"/> Commencé <input type="checkbox"/> Terminé		
Université			<input type="checkbox"/> Commencé <input type="checkbox"/> Terminé		
Privé			<input type="checkbox"/> Commencé <input type="checkbox"/> Terminé		

\$

Montant du prêt demandé

Date à laquelle vous avez besoin du prêt
(jj/mm/aa)Date de début prévue
(jj/mm/aa)

Puisque ce programme est offert en collaboration avec la Banque Royale du Canada (RBC) et UNI Coopération financière (UNI), veuillez indiquer avec laquelle des deux banques vous souhaitez traiter :

 RBC Adresse
 UNI

N° de téléphone

Faites-vous partie de l'un des groupes suivants?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Bénéficiaire d'aide sociale | <input type="checkbox"/> Minorité visible |
| <input type="checkbox"/> Étudiant à temps plein | <input type="checkbox"/> Nouvel arrivant |
| <input type="checkbox"/> Bénéficiaire de l'assurance-emploi | <input type="checkbox"/> Personnes handicapées |
| <input type="checkbox"/> Bénéficiaire de prestations au cours des 36 derniers mois | <input type="checkbox"/> Autochtones |
| <input type="checkbox"/> Étudiant étranger | |

Est-ce que cette entreprise sera gérée comme une société en nom collectif?
 Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le nom du ou des partenaires :

1

2

3

REMARQUE : Chaque associé doit remplir une fiche de renseignements personnels distincte.Occupez-vous un autre emploi à temps plein durant l'été? Oui Non

Si oui, combien d'heures par semaine? _____

Annexe B

DESCRIPTION ÉCRITE DU PROJET

Veillez joindre à votre demande une description écrite de votre projet. Faites des recherches approfondies dans les domaines mentionnés ci-dessous afin de fournir à TravailNB et à l'institution financière des renseignements complets sur l'entreprise que vous envisagez de mettre sur pied.

Votre bureau régional de TravailNB peut vous aider à rédiger la description de ce projet.

LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE SERA RETARDÉ SI LES RENSEIGNEMENTS DÉCRITS CI-DESSOUS NE SONT PAS FOURNIS.

1. EXPLOITATION

a) Entreprises

Veillez décrire le produit ou service en détail ainsi que l'endroit où vous exploiterez votre entreprise.

Si vous exercez vos activités sur une propriété qui ne vous appartient pas, veuillez inclure une copie du bail ou le nom et le numéro de téléphone de la personne de qui vous prévoyez louer. Si vous exploitez une franchise, veuillez annexer à votre demande une copie de l'entente signée.

b) Direction

Veillez fournir le nom de tous les associés. Décrivez le travail que vous devez accomplir au sein de l'entreprise et l'expérience et les compétences que vous y apportez. Si votre entreprise est en société en nom collectif, veuillez annexer un exemplaire du contrat de société signé par les participants, le cas échéant.

N'oubliez pas que chaque associé doit remplir un formulaire de renseignements personnels.

2. PLAN DE MARKETING

Veillez répondre aux questions suivantes, qui se rapportent à votre plan de marketing :

a) Prix :

- Quel sera le prix de votre produit ou service?
- Comment avez-vous déterminé ce prix?

b) Clientèle :

- Décrivez comment vous ferez connaître votre produit ou service à vos clients éventuels.
- Qui sont vos clients éventuels?
- Quelle est approximativement votre part de marché?
- Pourquoi vos clients éventuels voudraient-ils acheter votre produit ou utiliser vos services?
- Si possible, donnez les noms, adresses et numéros de téléphone de clients éventuels qui ont exprimé un intérêt réel pour votre produit ou service.
- Donnez les détails de commandes confirmées.
- Comment procéderez-vous au transport de votre produit et quel en sera le coût?

c) Concurrence :

- Qui sont vos concurrents?

3. FINANCEMENT

Indiquez comment vous entendez utiliser votre prêt Entrepreneuriat pour étudiants et, dans la mesure du possible, dressez une liste des prix réels approximatifs. Veuillez préciser si les articles seront achetés ou loués.

Dans le cas des marchandises qui conserveront une valeur personnelle considérable après la fermeture de l'entreprise, seulement un pourcentage du prix total sera jugé admissible pour les coûts de démarrage (p. ex. tondeuse à gazon, ordinateurs, etc.).

4. REMBOURSEMENT

Expliquez comment vous allez rembourser votre prêt avant **le 15 octobre** si votre entreprise n'est pas rentable. Si vous prévoyez rembourser le prêt avec l'aide d'un membre de la famille ou d'une connaissance, annexe une lettre écrite signée par cette personne dans laquelle elle confirme sa participation.

5. RÈGLEMENTS ET ASSURANCES

Il est possible que les conditions suivantes s'appliquent à votre entreprise. Si votre demande de prêt est approuvée, il vous sera demandé de fournir les renseignements pertinents.

Les réponses à ce moment sont utiles, mais pas nécessaires.

- a) Enregistrement du nom de l'entreprise. L'enregistrement d'une appellation commerciale (nom de l'entreprise) pourrait être demandé pour une personne dans le domaine du commerce, de la fabrication ou de l'exploitation minière, et qui exerce ses activités sous un nom autre que le sien. Joignez Services Nouveau-Brunswick – Affaires corporatives au 506-453-2703 ou consultez le **Registre corporatif du Nouveau-Brunswick**.
- b) Obtention des permis et des licences exigés par les autorités municipales ou l'industrie à laquelle appartient l'entreprise.
- c) Achat de l'assurance nécessaire, soit commerciale, responsabilité, ou automobile. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un agent d'assurance.
- d) Obtention d'un numéro d'enregistrement de l'employeur et obtention d'un numéro de taxe de vente. Le numéro d'enregistrement de l'employeur est nécessaire si vous embauchez des employés. Vous devez aussi être au courant des déductions nécessaires. Si vous prévoyez vendre des marchandises imposables à un prix de 30 000 \$ ou plus, vous devez vous procurer un numéro de taxe de vente. Ces chiffres sont obligatoires si vous prévoyez vendre des biens imposables d'une valeur de 30 000 \$ ou plus. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-7775.
- e) Enregistrement de votre entreprise auprès de Travail sécuritaire NB. Cette démarche est obligatoire si vous voulez employer trois personnes ou plus. Pour plus de renseignements, visitez le site **www.travailsecuritairenb.ca**.

Bureaux régionaux de TravailNB

Bathurst

275, rue Main, bureau 300
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 1A9

506-549-5766

PETLTravailNBRegion1@gnb.ca

Campbellton

157, rue Water, rez-de-chaussée, bureau 100,
Campbellton (Nouveau-Brunswick) E3N 3L4

506-789-2411

PETLTravailNBRegion1@gnb.ca

Caraquet

20E, boul. St-Pierre Ouest,
Caraquet (Nouveau-Brunswick) E1W 1B7

506-726-2050

EPFTTravailNBpeninsuleacadienne@gnb.ca

Edmundston

121, rue de l'Église, Carrefour Assomption
Bureau 308, C. P. 5001
Edmundston (Nouveau-Brunswick) E3V 3L3

506-735-2263

PETLTravailNBRegion1@gnb.ca

Fredericton

300, rue St Mary's
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

506-453-2377

PETLWorkingNBFrederictonregion@gnb.ca

Grand-Sault

160, chemin Réservoir
Bureau 101
Grand-Sault (Nouveau-Brunswick) E3Z 1G1

506-473-7572

PETLTravailNBRegion1@gnb.ca

Miramichi

152, rue Pleasant,
Miramichi (Nouveau-Brunswick) E1V 1Y1

506-624-2161

PETLworkingNBMiramichi@gnb.ca

Moncton

200, rue Champlain
Bureau 320, C. P. 5001
Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1A 1P1

506-869-6944

PETLWorkingNBSoutheastRegion@gnb.ca

Neguac

1175, rue Principale,
Neguac NB E9G 1T1

1-506-776-3868

PETLworkingNBMiramichi@gnb.ca

Perth-Andover

19, rue Station
Perth-Andover (Nouveau-Brunswick) E7H 4Y2

506-273-4559

PETLWorkingNBWoodstock@gnb.ca

Richibucto

25, boulevard Cartier, C. P. 5004
Richibucto (Nouveau-Brunswick) E4W 5R6

506-523-7602

PETLworkingNBMiramichi@gnb.ca

Sackville

170, rue Main, bureau C-1
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 4B4

506-869-6944

PETLWorkingNBSoutheastRegion@gnb.ca

Saint John

15, Market Square, Bureau 900
Saint John NB E2L 1E8

506-643-7258

PETLSaintjohn@gnb.ca

Shediac

342, rue Principale, Centreville Mall, Unité 144
Shediac (Nouveau-Brunswick) E4P 2E7

506-533-3325

PETLWorkingNBSoutheastRegion@gnb.ca

Shippagan

182, boul. J.D. Gauthier
Shippagan (Nouveau-Brunswick) E8S 1P2

506-336-3030

EPFTTravailNBpeninsuleacadienne@gnb.ca

St. Stephen

5, route 170,
St. Stephen (Nouveau-Brunswick) E3L 2Y7

506-466-7627

PETLSaintjohn@gnb.ca

Sussex

707, rue Principale,
Sussex (Nouveau-Brunswick) E4E 7H7

506-432-2110

PETLSaintjohn@gnb.ca

Tracadie-Sheila

3514, rue Principale, 2^e étage,
Tracadie-Sheila, NB E1X 1C9

506-394-3809

EFPTTravailNBpeninsuleacadienne@gnb.ca

Woodstock

111, rue Chapel, unité 201,
Woodstock (Nouveau-Brunswick) E7M 1G6

506-325-4406

PETLWorkingNBWoodstock@gnb.ca

Prévisions des mouvements de l'encaisse – Formulaire C

Veuillez utiliser les définitions données.

Le formulaire C est un outil de planification qui vous permet de disposer d'une trésorerie suffisante pour exploiter votre entreprise. Il vous aide à décider quand louer ou acheter des biens de première nécessité et quand vous pouvez effectuer des remboursements de prêt afin de réduire le montant de votre emprunt à payer le **15 octobre**. Le fait d'échelonner vos dépenses vous permet d'éviter une insuffisance de fonds.

	\$
Nom de l'entreprise	Montant demandé
Demandsurs	
Date de début des activités	Date à laquelle vous avez besoin du prêt

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
RENTRÉE DE FONDS (sommes d'argent que vous recevez)							
Prêt Entrepreneuriat pour étudiants							
Autre (préciser)							
Total des ventes (revenu brut)							
Vente d'équipement							
TOTAL							

DÉBOURSEMENTS DE FONDS (sommes d'argent que vous déboursez.)							
Achat d'équipement							
Location d'équipement							
Travail							
Prélèvement du propriétaire							
Documents							
Locations occasionnelles							
Publicité							
Services publics							
Fournitures de bureau							
Autre (préciser)							
Remboursement du prêt							
TOTAL							

ENCAISSE NETTE (différence entre le total de la rentrée de fonds et du déboursement de fonds)							
Excédent mensuel							
Déficit mensuel							
Total cumulatif (à ce jour)							

Définitions

RENTRÉES DE FONDS (LES SOMMES D'ARGENT QUE VOUS RECEVEZ)

Prêt Entrepreneurial pour étudiants Montant dont vous avez besoin pour exploiter l'entreprise (le montant maximal du prêt Entrepreneurial pour étudiants est de 3 000 \$).

Autres (préciser) Fonds investis dans votre projet provenant de sources autres que le prêt du gouvernement ou de l'argent généré par votre entreprise chaque mois. Il peut s'agir d'argent que vous auriez tiré de vos avoirs personnels (compte d'épargne, cadeau, etc.).

Total des ventes (revenu brut) Somme d'argent totale que vous prévoyez recevoir de la vente de votre produit ou service.

Vente d'équipement (immobilisations) Sommes que vous recevrez quand vous vendrez ou remettrez l'équipement à la fin de l'été. Les immobilisations sont l'équipement de nature permanente dont vous avez besoin pour exploiter votre entreprise (p. ex. échelles, tondeuses à gazon, ordinateurs, etc.). Ces articles sont durables et ne se périment pas durant l'exploitation de l'entreprise. Vous pouvez louer ou acheter vos immobilisations.

DÉBOURSEMENT DE FONDS (SOMMES D'ARGENT QUE VOUS DÉBOURSEZ)

Achat d'équipement (immobilisations) Sommes que vous dépensez chaque mois pour acheter de l'équipement.

Location d'équipement (immobilisations) Sommes que vous dépensez chaque mois pour louer de l'équipement ou des locaux.

Mains-d'œuvre Estimation du salaire payé aux propriétaires et aux employés.

Prélèvement du propriétaire Retrait de fonds provenant de l'entreprise.

Matériaux Articles que vous devez acheter et qui seront consommés lors de la fabrication du produit ou de la prestation du service (p. ex. peinture, produits chimiques pour piscine, fil, etc.). Ils sont directement liés à la production ou à la prestation de services.

Locations occasionnelles Sommes dépensées pour louer de l'équipement à des fins spéciales pendant une certaine période.

Publicité Frais de publicité et de promotion.

Services publics Frais prévus pour l'électricité, le chauffage, l'eau ou le téléphone.

Fournitures de bureau Sommes prévues pour les fournitures que vous utiliserez dans votre bureau (p. ex. stylos, papier, etc.).

Autres (préciser) Toutes les dépenses que vous devez faire pour des articles qui ne sont pas énumérés ci-dessus. Il peut s'agir de primes d'assurance, de frais d'enregistrement, de la cotisation à Travail sécuritaire NB, etc.

Remboursement du prêt L'échéance du remboursement total du prêt à remplir avant le 15 octobre.

ENCAISSE NETTE (DIFFÉRENCE ENTRE LE TOTAL DE LA RENTRÉE DE FONDS ET LE TOTAL DE DÉBOURSEMENT DE FONDS)

Excédent Excédent d'argent de l'entreprise.

Déficit Perte d'argent de l'entreprise.

Total cumulatif Entrée de fonds nette totale provenant de l'exploitation à ce jour.